

**Province de Québec  
Comté de Labelle  
Municipalité de Nomingue**

Le conseil municipal de Nomingue siège en séance extraordinaire ce 5 mai 2026, à dix heures (18 h 00), à laquelle sont présents :

Monsieur le pro-maire : René Lalande  
Monsieur le conseiller : Gaétan Lacelle  
Madame la conseillère : Julie Miron  
Monsieur le conseiller : Philippe Carrière  
Monsieur le conseiller : Luc Boisvert  
Madame la conseillère : Ginette Therrien

Assiste également à la séance, madame Catherine Clermont, directrice générale et greffière-trésorière.

Conformément à l'article 152 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), la directrice générale certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil municipal.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Les avis de convocation de la séance extraordinaire ayant été signifiés à tous les membres du conseil, conformément à l'article 152 du *Code municipal du Québec*, et le quorum ayant été constaté par le pro-maire René Lalande, celui-ci déclare la séance ouverte à 18 h 00.

**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Nomination de monsieur Joël Jr. Denis-Fontaine, inspecteur en urbanisme et en environnement, à titre d'officier municipal
3. Période de questions
4. Levée de la séance extraordinaire

**1. Résolution 2026.05.129  
Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR PHILIPPE CARRIÈRE

ET RÉSOLU que l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

**2. Résolution 2026.05.130  
Nomination de monsieur Joël Jr. Denis-Fontaine, inspecteur en urbanisme et en environnement, à titre d'officier municipal**

CONSIDÉRANT l'entrée en fonction de monsieur Joël Jr. Denis-Fontaine à titre d'inspecteur en urbanisme et en environnement, en date du 29 avril 2026;

CONSIDÉRANT que l'article 147 du *Code de procédure pénale* (C-25.1) stipule que « [l]e constat d'infraction indique, le cas échéant, le nom et la qualité de la personne qui, avec l'autorisation du poursuivant, a délivré le constat. »;

CONSIDÉRANT que le *Code de procédure pénale* (C-25.1) mentionne, à l'article 147, que la Municipalité de Nomingue peut, simplement par écrit, autoriser une personne à délivrer un constat d'infraction pour tout manquement à la réglementation en vigueur, quelle qu'elle soit;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est libre d'établir, par règlement ou par résolution, les personnes autorisées à délivrer des permis, des certificats et des constats d'infraction, pour et au nom de la Municipalité de Nomingue;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser monsieur Joël Jr. Denis-Fontaine, inspecteur en urbanisme et en environnement, à délivrer, dans le cadre de ses fonctions, des permis, des certificats et des constats d'infractions, pour l'ensemble de la réglementation en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JULIE MIRON

ET RÉSOLU de nommer monsieur Joël Jr. Denis-Fontaine, inspecteur en urbanisme et en environnement, à titre d'officier municipal aux fins d'application de l'ensemble de la réglementation municipale en vigueur.

De l'autoriser à faire respecter l'ensemble de cette réglementation, et à délivrer des permis, des certificats et des constats d'infraction, pour et au nom de la Municipalité.

**3. Période de questions**

**4. Résolution 2026.05.131  
Levée de la séance extraordinaire**

IL EST PROPOSÉ PAR LUC BOISVERT

ET RÉSOLU que la séance extraordinaire soit levée.

\*\*\*\*\*

**CERTIFICAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Je, soussignée, Catherine Clermont, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Nominique, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées par le conseil municipal aux termes des résolutions adoptées dans ce procès-verbal.

\_\_\_\_\_  
Catherine Clermont  
Directrice générale et greffière-trésorière

\*\*\*\*\*

Je, soussigné, René Lalande, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
René Lalande  
Pro-maire

\*\*\*\*\*

\_\_\_\_\_  
René Lalande  
Pro-maire

\_\_\_\_\_  
Catherine Clermont  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière

*Veillez noter que ce procès-verbal sera déclaré conforme lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.*